



Aménagement du territoire & Développement durable

S'appuyant sur les travaux de ses commissions thématiques (au nombre de 5) et de ses rencontres avec les acteurs du développement territorial, la commission Aménagement du Territoire et Développement Durable porte les besoins et questionnements du monde de l'entreprise auprès de ses multiples partenaires publics.

La CCI est ainsi présente sur les projets indispensables au développement et à l'amélioration de l'environnement économique dans lequel évoluent les entreprises locales.

TGV Paris-Clermont-Lyon



En octobre 2009, les élus des CCI du Puy-de-Dôme et du Roannais ont décidé la création d'une association consulaire pour la Ligne à Grande Vitesse Paris-Clermont-Lyon. Cette association, étendue aux C(R)CI de l'Auvergne et de Rhône-Alpes, aura pour mission de rassembler les forces économiques présentes sur l'axe et de défendre ainsi les intérêts d'une desserte des territoires de l'Auvergne et du Roannais dans le cadre du débat public prévu en 2011. Le doublement de la ligne actuelle du TGV Paris-Lyon est une chance historique et unique pour les entreprises de notre territoire, la CCI s'engage à délivrer et argumenter ce message auprès des pouvoirs publics en charge de ce dossier crucial pour l'Auvergne.

Urbanisme

Le service Prospective et Territoires s'est impliqué dans le suivi de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme de 46 communes de notre territoire. Ce travail est garant de la représentation de l'intérêt général des entreprises et de la bonne prise en compte des nécessités du développement économique dans le droit des sols.

La CCI est par ailleurs associée à la mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (phase de diagnostic) et du Grand Clermont (pour lequel la CCI a fait part de ses remarques au travers d'un document réalisé en commun avec la CCI de Riom et remis en main propre au Président du Grand Clermont le 3 juillet 2009).

Membre du Comité Consultatif du Commerce, instance informelle de concertation des partenaires publics autour des questions d'urbanisme et d'aménagement commercial, la CCI apporte une analyse technique et urbanistique sur les dossiers

d'implantation ou de modification des espaces commerciaux majeurs. Dans ce cadre, la CCI travaille à concilier attractivité des territoires et offre commerciale pertinente au regard des changements d'habitudes de consommation ainsi que des critères de développement durable imposés par le Grenelle de l'environnement (5 dossiers en 2009).

Etudes et Prospective

Le service Prospective et Territoires a participé à différentes études préalables à la réalisation de projets urbains ou de développement pour le compte de partenaires extérieurs et d'entreprises (OPAH du quartier Gare de Clermont-Ferrand, Développement de la Fibre Optique, raccordement A20 sur le département de la Corrèze...). Ces travaux, issus des analyses pratiquées via un Système d'Information Géographique (ou SIG), sont principalement réalisés à partir de données issues des observatoires thématiques des CCI d'Auvergne ou encore des données du Registre du Commerce et des Sociétés. Une fiche produit est aujourd'hui à disposition des conseillers d'entreprises afin de mieux faire connaître cette offre singulière.



CCI HABITAT
A U V E R G N E

700 entreprises (contre 744 l'an dernier)

ont versé 5 967 123 euros (contre 4 904 414 en 2007). Dans le même temps, 1 897 085 euros d'aides financières ont été versés aux salariés demandeurs et 708 810 euros ont été prêtés aux organismes HLM.